

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p><u>Quorum atteint</u></p> <p><u>date de convocation :</u> 19/12/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 19/12/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 19 du mois de Décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M BRET Vincent, M DUC Bernard, M RODRIGUEZ Richard, M ROLIN Jérôme, Mme RONGY Marie-Madeleine,</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M CLET Benjamin (a donné pouvoir à M CHARVAT Patrick), M PAQUIEN Lionel (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à M ROLIN Jérôme), Mme MARION Isabelle, M MARY Claude,</p> <p><u>Absents</u> : CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance</u> : BESSON Isabelle</p>

DÉLIB. N° 70-2024_ OBJET : MONTANT DE LA CAUTION POUR LA LOCATION DE L'EX SALLE DE CLASSE DE SAINT BONNET DE VALCLÉRIEUX

Le Maire propose au conseil municipal de fixer une caution pour la location l'ex salle de classe de l'école de St Bonnet de Valclérieux.

Après discussion, il est proposé de fixer le montant de la caution à **300€**.

La location est réservée seulement aux habitants de Valherbasse.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer le montant de la caution à **300€** pour la location de l'ex salle de classe de l'école de St Bonnet de Valclérieux.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 19/12/2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

